



## PREFET DE LA REGION AUVERGNE

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

Clermont-Ferrand, le 15 juillet 2010

Affaire suivie par  
Agnès BONJEAN

Tél : 04 73 98 62 58

[agnes.bonjean@auvergne.pref.gouv.fr](mailto:agnes.bonjean@auvergne.pref.gouv.fr)

PV plénière.doc

### PROCES-VERBAL

de la REUNION PLENIERE du 6 juillet 2010

### INVESTISSEMENTS d'AVENIR

Le 6 juillet 2010, s'est tenu salle Etienne Clémentel, à la Préfecture de région, sous la présidence de M. Patrick STEFANINI, Préfet de la région Auvergne, une réunion plénière sur les investissements d'avenir à l'occasion de la venue en Auvergne de M. Bernard FRAGNEAU, Préfet en charge du pôle territorial au sein du CGI et de M. Florent MASSOU, conseiller auprès de René RICOL.

Participaient à cette réunion plénière :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - M. Charles MOREAU          | Secrétaire général pour les affaires régionales      |
| - M. Jean THIERREE           | Directeur régional des finances publiques            |
| - M. Gérard BESSON           | Recteur d'académie                                   |
| - Mme Nadine LAVIGNOTTE      | Présidente de l'Université Blaise Pascale            |
| - M. Philippe DULBECCO       | Président du PRES Université d'Auvergne              |
| - M. Michel BECKERT          | Président INRA Clermont                              |
| - Mme Anne RIZAND            | Directrice régionale du CEMAGREF                     |
| - Mme Audrey RODDIER         | Chargée d'affaires SOFIMAC                           |
| - M. Georges GOSSET          | Directeur adjoint VETAGRO SUP                        |
| - M. Noël CANO               | Directeur CRNH                                       |
| - M. Jean-Michel BOSSARD     | DGS région Auvergne                                  |
| - M. Alain BUSSIERE          | Vice-président Conseil Régional                      |
| - M. Claude BOILON           | Vice-président Conseil Général 63                    |
| - M. Dominique BIDET         | Vice-président Conseil Général 03                    |
| - M. Guy-François JANOT      | CRCI Auvergne  |
| - Mme Lise LALANNE           | Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire |
| - M. Fabien BONNEFOI         | Comité d'expansion économique 63                     |
| - M. Jean-Michel RIBERRY     | Vice-président du CESR                               |
| - Mme Pascale BOUCHET        | SG du CESR   |
| - Mme Pascale DUCHE          | Vice-président recherche UBP                         |
| - M. Christian AMBLARD       | CNRS-UBP   |
| - M. Philippe de FRANCESCO   | Délégué général URIAA                                |
| - M. Bernard VALLEIX         | Directeur adjoint DRAAF                              |
| - M. Serge RICARD            | DIRECCTE   |
| - M. Dominique THON          | DREAL adjoint  |
| - M. Yannick BARILLET        | DRJSCS   |
| - M. Rémi CHABRILLAT         | Délégué régional ADEME                               |
| - M. Francis CUBEAU-ROUSSEAU | Directeur régional CdC                               |
| - Mme Jacqueline ROCHE-FAURE | Chef du service coordination Préfecture 43           |
| - M. Laurent VERCROYSSSE     | Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal        |



- M. Christian MICHALAK	Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier
- M. Bernard MICHEL	Chargé de mission SGAR Auvergne
- M. Alexandre CZMAL	Commission européenne
- M. Jean-Claude GARRET	Chargé de mission SGAR Auvergne
- M. Thierry OLIVIER	Chargé de mission SGAR Auvergne
- Mme Geneviève ROGER	Chargé de mission Europe SGAR Auvergne
- M. Olivier CHAVIGNON	DRRT
- M. Pierre SCHIANO	Professeur UBP
- M. Olivier GIOLITTO	Chargé de mission auprès du SG63
- M. Michel DHOME	Directeur de recherche CNRS
- Mme Virginie SQUIZZATO	Service recherche et innovation Conseil Régional
- M. Patrick DELABORDE	Responsable projet Aubert et Duval
- Mme Valérie MAZZA	Directrice prospective et innovation Limagrain
- M. Grégoire BERTHE	Directeur Général Céréales Vallée
- Mme Marie-Odile HOMETTE	Fédératrice ViaMéca
- M. André MALET	
- M. ESCHALIER	Président d'Analgésia Partnership

Etaient excusés ou absents :

- M. Serge GODARD	Président de Clermont Communauté
- Mme Sophie COMMEREUC	Directrice de l'ENSCCF
- Mme Claudine SCHMIDT-LAINE	Déléguée régionale CNRS
- M. Vincent DESCOEUR	Président du Conseil Général du Cantal
- M. Gérard ROCHE	Président du Conseil Général de la Haute-Loire
- M. Christian QUERE	Directeur régional OSEO
- M. Serge LAUGENIE	Président de MEMO Mécatronique
- M. Maxime CHANTEGRAILLE	Président de JCEP
- M. Pierre BEAL	Président d'Auvergne TIC
- M. Emmanuel BUISSON	Président de E2IA
- M. Philippe LAURENT	Président de Nutravita
- M. Michel DAPOIGNY	Président IRP

M. le Préfet remercie de leur présence l'ensemble des participants. Il salue M. FRAGNEAU et le remercie de la visite en Auvergne qu'il effectue. Il est rappelé qu'en Auvergne, les travaux sur les investissements d'avenir se poursuivent. Depuis trois mois, nous sommes entrés dans la phase opérationnelle.

### 1- Présentation générale des investissements d'avenir :

M. FRAGNEAU présente l'organisation du commissariat général à l'investissement et les modalités de mise en place des investissements d'avenir.

Le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) a un rôle plus large que celui des investissements d'avenir. C'est un organisme pérenne, composé d'une trentaine de personnes, qui a pour mission d'assurer la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat. Le CGI est organisé par programmes avec neuf directeurs et une mission transversale plus trois conseillers dont M. Florent MASSOU auprès de René RICOL.

Les investissements d'avenir ne sont pas des dépenses publiques ordinaires. La loi de finances rectificative a désigné 11 opérateurs chargés de gérer et d'engager les crédits du grand emprunt. Chaque opérateur bénéficiera de conventions avec l'Etat. Ces conventions fixent les règles d'utilisation des crédits (trente neuf conventions en cours). Dix viennent d'être approuvées en comité interministériel, les dernières doivent être approuvées d'ici la fin juillet. Ces conventions feront l'objet d'une signature par le Premier Ministre, les opérateurs et les ministères concernés. D'ici la rentrée toutes les conventions seront signées.

La rédaction du cahier des charges des appels à projet correspond au « second étage de la fusée ». Les AAP seront précédés parfois d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) (ex : IRT) ce qui permettra d'effectuer une première sélection sur les thématiques où les projets seront nombreux. Certaines thématiques comme la rénovation thermique ne feront pas l'objet d'AAP mais fonctionneront dans une logique de guichet unique.

La phase opérationnelle commence vraiment au mois de juillet et le mouvement va s'accélérer. Les AAP sont lancés par les opérateurs. La sélection sera effectuée par des jurys internationaux. Tous les fonds ne seront pas dépensés de façon immédiate. Il y aura une procédure de suivi avec des comités de pilotage par programme. Le comité de surveillance présidé par M. ROCARD et M. JUPPE avec une première réunion en septembre qui surveillera le respect de la stratégie initiale.

Les fonds seront de nature consommables ou non consommables (consommables ou non) selon une répartition 60% (fonds consommables) 40% (non consommables). Les fonds sont dits non consommables lorsqu'ils sont placés et seuls les intérêts (taux d'intérêt arrêté à 3,4%) sont versés annuellement au bénéficiaire du projet. La mise à disposition de fonds sous forme de subvention sera exceptionnelle.

Des rendez vous réguliers sur l'état d'avancement des programmes seront effectués afin de permettre le cas échéant une réorientation des fonds après avis du Parlement par modification de la loi de finances rectificative. Il y a un souci de rentabilité aussi, chaque convention contiendra l'appréciation du retour de ces investissements pour l'Etat, pour les bénéficiaires. C'est une notion déterminante dans le choix des projets.

Suite à cet exposé, M. BUSSIERE rappelle que le Conseil Régional d'Auvergne a saisi ce dossier comme une opportunité pour le territoire en essayant d'être le plus pro actif possible sans attendre les AAP. Ainsi, les projets de SATT et MEI sont des dossiers qui tiennent à cœur au Conseil Régional. Sur l'innovation et le transfert de technologie, se sont tenues de nombreuses réunions pour adapter l'organisation locale et des propositions sont prêtes à être formulées. La question du calendrier notamment sur le volet TIC est important car collectivement l'Auvergne est plus en avance d'où un besoin rapide d'information sur le périmètre d'intervention des investissements d'avenir pour formuler une offre complémentaire.

M. FRAGNEAU rappelle qu'il appartient au Préfet de région d'assurer la coordination de ces investissements d'avenir. L'engagement d'autres partenaires que l'Etat sera un plus dans la réponse aux AAP.

M. MASSOU précise que pour le domaine des TIC la consultation des opérateurs se déroulera sur six mois pour définir leur périmètre d'intervention. Un AAP sur des opérations pilotes THD (petites opérations localisées) sera lancé d'ici la fin de l'été. Les dotations non consommables peuvent être transférées pour certaines actions vers des fondations.

## **2- Présentation du projet MEI/SATT :**

M. MOREAU introduit le projet SATT-MEI en rappelant que le projet MEI fait parti d'un constat effectué avec les partenaires (Conseil Régional, CRCIA, PRES...) qu'il existe une multitude de structures qui accompagnent les laboratoires de recherche, les entreprises ...ce qui crée un manque de lisibilité pour les chercheurs et les PME/PMI à chaque stade de développement du projet innovant. Deux audits « réseaux » et « transfert de technologie » ont été menés. La MEI serait donc une adresse unique pour un projet innovant quelque soit son état de maturation. Il s'agit de professionnaliser, simplifier et mutualiser les moyens offerts par la puissance publique.

M. DULBECCO précise que le projet SATT/MEI constitue deux dossiers complémentaires. La constitution d'une SATT sur Clermont est justifiée compte tenu du fait que le site clermontois a une expertise avérée dans le domaine de la valorisation de la recherche universitaire. Il convient de capitaliser autour de la proximité des acteurs de proximité et ainsi optimiser les synergies.

Les objectifs poursuivis sont l'amélioration de la maturation des projets avant leur mise sur le marché, l'augmentation du nombre de projets de valorisation dans les entreprises créées et du nombre de licences, la prise de participation du PRES dans des projets à potentiel et la gestion des ressources de façon globale pour permettre des carrières plus attractives et mobiles.

Le dossier est en phase de finalisation avec la mise en place d'une cartographie du processus de valorisation de la recherche et l'analyse des scénarii de structuration de la SATT. Le schéma d'organisation est présenté.

Même si sur le site auvergnat le projet n'atteint pas la masse critique, cette faiblesse est compensée par la qualité du dossier. Ce projet rassemble et mobilise les différents acteurs, une collaboration pourrait voir le jour avec Lyon et Grenoble le cas échéant.

A la question de M. le Préfet qui s'inquiète de la mise en place d'un seuil de masse critique ce qui doit conduire à un rapprochement avec Lyon, il est précisé que les critères déterminant la sélection des projets sont en cours de définition même si intuitivement on peut penser que le projet a une taille limitée et qu'il faille se regrouper. Il va y avoir dix SATT répartis sur deux AAP pour environ 20 à 25 projets remontés. Outre le critère financier, notamment la présence en Auvergne du fonds JEREMIE, deux lignes directrices doivent guider le montage du projet : il est nécessaire de conserver une proximité institutionnelle et une proximité scientifique. L'idée maîtresse est celle d'un partenariat le plus large possible dans lequel se retrouve tous les acteurs pouvant construire un model intégré. L'aspect gouvernance et portage sont des aspects essentiels car garants d'une certaine cohérence. L'implication de l'entreprise et du monde économique est également importante

Concernant le projet MEI, il est reconnu que le dossier est intéressant car il permet un continuum de l'innovation. Toutefois, la masse critique c'est le volume de recherche.

M. FRAGNEAU propose que soit organisée une réunion au CGI avec M. GIRARD afin d'apporter des conseils aux porteurs de projets. L'analyse complète est difficile à faire en séance.

Il est rappelé que les AAP seront pour ces projets diffusés sur le site de l'ANR. A ce titre, il y a encore des progrès à faire sur la diffusion de la communication.

### **3- Questions ouvertes :**

A la demande du Conseil Régional, il est précisé que le domaine de l'alternance est un sujet sur lequel le CGI n'a pas achevé ses réflexions. Le CRA fait toutefois part de ses réflexions en matière d'apprentissage, de formation à distance pour les territoires moins denses. A ce jour, les collectivités sont en attente d'informations pour faire avancer la réflexion.

En matière de Très Haut Débit (THD), le Conseil Régional fait observer que c'est un élément de valorisation économique des territoires ruraux. M. FRAGNEAU rappelle que les AAP pour la détermination des compétences territoriales des opérateurs privés est en cours. Les collectivités pourraient intervenir sur les territoires sur lesquels l'entreprise privée n'intervient pas. Ce sujet est complexe.

En l'absence d'autres observations, M. le Préfet remercie M. FRAGNEAU du déplacement effectué en Auvergne. Il sollicite que soient communiquées les coordonnées des collaborateurs spécialisés dans les domaines abordés aujourd'hui afin de permettre aux porteurs de projet de leur adresser directement leurs interrogations.

Clermont-Ferrand, le 15 juillet 2010

Pour le Préfet de la Région Auvergne et par délégation,  
  
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

Charles MOREAU